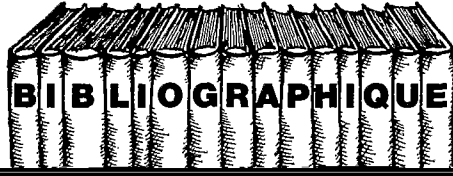


CHRONIQUE



**BIBLIOGRAPHIQUE**

publié) par des géographes de l'ORSTOM à qui ce type de recherche était imposé comme une épreuve initiatique préliminaire, sinon à la connaissance des espaces africains, au moins à leur carrière. Cette étude illustre ainsi, à la fois la dépendance des chercheurs dans le choix de leurs sujets, puis dans la forme de la publication, et les questions que se posaient les géographes lorsqu'ils ont lancé le projet et les commentaires qu'ils tiennent quant à l'évolution de celui-ci.

Or, si mes souvenirs sont exacts, les initiateurs du projet se posaient, entre autres, des questions qui, discutées dans le séminaire de G. Sautter et P. Mercier de l'École pratique des hautes études ou dans *Les paysans du Sénégal* de Paul Péliissier (Saint Yriex, Fabrègue, 1966), se ramenaient à savoir comment résoudre le passage d'une agriculture extensive (et « traditionnelle ») à une agriculture intensive (et « moderne »).

Dans la même perspective que les monographies de village ou que l'anthropologie appliquée sous l'égide de Lord Lugard au Nigeria (où il s'agissait de « trouver le chef » politique local à qui seront dévolus les pouvoirs administratifs), il s'agit en fait implicitement de découvrir parmi les multiples modes d'organisation de l'espace celui qui correspond le mieux à la mise en culture permanente de celui-ci, que l'on dénommera *le terroir*. Mais ceci correspond souvent, non à la restitution d'une évidence inscrite dans l'espace, mais à la « découverte » (4) d'un espace au détriment de tous les autres. Le terroir doit devenir, dans l'agriculture intensive insérée dans le système capitaliste, l'espace référentiel univoque parce que porteur du seul bon système de production.

Dans ce paradigme, un certain nombre de préoccupations, puis de difficultés se dévoilent.

La principale préoccupation est de découvrir derrière la « maîtrise de

plinaire et les meilleures monographies seront celles des chercheurs qui sauront allier l'enquête statistique à la recherche anthropologique. Mais l'analyse de terroir est également une monographie de géographe, pour

listes aux formes capitalistes » (Le Bris, 1980, p. 93), les matrices spatiales ne sont pas directement comparables et ne peuvent être directement articulées entre elles.

Une autre limite tient à « l'oubli » (que renforce « l'enfermement » dans un terroir) du facteur politique et idéologique (dans lequel on insère la théorie) à l'échelon national et international. S'en tenant à l'empirisme du mesurable et du transcribable, le géographe se refuse à regarder au-delà de la planchette et de la boussole. Ce faisant, il reste nécessairement dépendant des conformismes de sa formation universitaire, du diplôme de Troisième cycle à postuler ou de la carrière à bien conduire.

Enfin, je relèverai une troisième limite. En dépit de ce que j'ai dit du caractère, en principe pluridisciplinaire, de la méthode, le résultat reste trop éloigné des problèmes que posent, par exemple, les anthropologues de l'économie, du droit et de la politique.

Ainsi, en matière foncière, la « théorie » de l'ORSTOM (rappelée par P. Couty et A. Hallaire, 1980, p. 23-27) a fait peu de progrès en quinze ans. Dans l'ouvrage de J.-P. Lahuec, le régime foncier est illustré seulement par une « carte de dispersion des champs » (p. 63). De même, les « logiques paysannes » sont bien absentes du travail, à la fois dans l'étude de la prise de décision et dans l'évaluation des objectifs de production.

En fait, il apparaît que l'analyse de terroir, sous la forme de la monographie de l'atlas des structures agraires, devrait être révisée en raison de ses faiblesses théoriques (5) et de son absence d'épistémologie. Il conviendrait de repenser une nouvelle formule qui intègre, sous une forme qui reste lisible et manipulable, les virtualités d'une véritable recherche interdisciplinaire en prenant en considération, outre les faits de maîtrise de l'espace propres au géographe, les questions que se posent les économistes, les juristes ou les politologues, avec un préalable : une meilleure prise en compte de l'histoire des sociétés paysannes. Ainsi que le laisse augurer le second ouvrage, ce préalable pourrait être bientôt levé.

*Maîtrise de l'espace agricole* est la publication des actes du colloque de Ouagadougou, tenu du 4 au 8 décembre 1978, sous l'égide de l'ORSTOM, du Ministère français de la coopération et du Centre national de la recherche scientifique et technique de la Haute-Volta. Organisé, entre autres, par le Professeur Pélissier, ce colloque se situait dans la perspective de l'atlas des structures agraires au sud du Sahara, tout en l'élargissant. En effet, ce colloque ne réunissait pas seulement des géographes ; comme le reconnaît G. Sautter, « les études de terroir n'excluent en aucune façon l'approche des problèmes ruraux à d'autres échelles (...) Il n'y a pas davantage contradiction entre l'approche locale et l'approche sectorielle (...) la bonne étude de terroir est celle qui permet de répondre à un problème posé en termes sectoriels ou concernant

(5) On se référera en particulier aux positions de Y. Lacoste et H. Lefèvre, citées par B. Guillot et E. Le Bris in « les structures agraires : du terroir aux grands espaces », *Formation à la recherche en Afrique noire. Dix ans d'enseignement de géographie*, Paris, CEA, p. 188-189.

une difficulté très précise » (*op. cit.*, p. 210-211). Or, dans le cas présent, le colloque a été orienté par le sous-titre qu'il convient de resituer dans son contexte. Spécifier « logique paysanne et rationalité technique », c'est (indépendamment de l'association injustifiable de la rationalité à la seule culture technique) chercher à savoir pourquoi les techniques dites de développement (dans lesquelles s'insèrent, rappelons-le, les recherches des géographes de l'atlas des structures agraires), se stérilisent quand elles sont mises en œuvre, et pourquoi on assiste, en dépit

breux (cf. les positions de Ruthenberg, p. 82 ; de Funel, p. 229, de Matlock et Ferguson, p. 258, de Poulain et alii, p. 449, etc.), et de références implicites dans un grand nombre d'autres contributions. Elle a pourtant deux inconvénients : elle applatit les divers systèmes considérés pour leur faire jouer des rôles finalement analogues, ce qui est favorable à la prise en considération de l'écosystème mais stérilise la compréhension du

J.-M. Gastellu et de J.-M. Funel, l'originalité de la problématique foncière est totalement ignorée, voire récusée. Par contre, nos auteurs sont particulièrement élogieux sur les interventions planifiées (troisième partie) et ie